

REGLEMENT DE LA RENCONTRE FLOAT-TUBE DU 5 OCTOBRE 2019 SUR LE LAC DE LA COMIREN

Cette compétition amicale est organisée par l'AAPPMA de St RENAN et concerne la pêche des carnassiers aux leurres artificiels, elle se déroulera sur le lac de la Comiren le samedi 5 octobre 2019 en 2 manches (8h00/12h00 – 13h30/17h00).

Inscriptions:

Les inscriptions seront enregistrées par mail ou téléphone

- * serge.martorell1@gmail.com / 0783094187
- * pascal.branellec@gmail.com / 0661886266

Le nombre de compétiteurs est limité à 20

Les inscriptions seront closes le lundi 30 septembre.

Les mineurs doivent présenter, à l'inscription, une autorisation parentale.

Les inscriptions non validées par réception du paiement avant le 30 septembre (date de clôture) ne seront pas prises en compte.

Tarif des inscriptions:

20 euros par pêcheur à régler à **l'inscription** (barbecue, pot de l'amitié inclus dans la participation).

Les règlements à l'ordre de « AAPPMA st Renan » seront à expédier à l'adresse suivante :

Serge Martorell
2 impasse des huitriers
29850 Gouesnou

Ou donnés en main propre à un des organisateurs à **l'inscription avant le 30 septembre.**

(pas de remboursement si absent le jour J sans motif valable)

Embarcation et équipements:

- **Gilet d'aide à la flottaison porté OBLIGATOIRE.**
- Float-tube sans moteur électrique.
- Une seule canne en action de pêche, possibilité d'en avoir d'autres déjà montées.
- La pêche se pratiquera uniquement en no kill (remise à l'eau obligatoire)
- **Bourriche de conservation obligatoire.**
- Pince à poisson et épuisette autorisées.
- Sondeur autorisé.
- Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable ou d'un autre moyen (vhf) de signalisation pour appeler un commissaire pour peser ou pour avertir d'une avarie ou de tout autre problème.

Comptabilisation des prises:

Les espèces comptabilisées sont le sandre, la perche, le brochet
La taille des poissons est mesurée par un commissaire (présent sur le plan d'eau), de l'extrémité de la gueule fermée à l'extrémité de la queue déployée.
Tailles réglementaires en vigueur (cf arrêté préfectoral)

- Brochet : 60cm
- Sandre : 50cm
- Perche : 20cm (pas de taille légale)

Les points seront comptabilisés comme suit :

- 1 point/mm à partir des tailles réglementaires
- 1 point/cm en dessous des tailles réglementaires
- Bonus de 200 points pour 2 espèces différentes
- Bonus de 500 points pour 3 espèces différentes

Les prises seront déclarées dans les plus brefs délais, et mises en attente de mesure dans la bourriche.

Déroulement de la journée:

0715 : RDV au bord du lac de la comiren (voir annexe pour les accès)

07h45 : Briefing

08h00 / 12h00 : Première manche

12h00 : Barbecue organisé par l'aappma

13h30 / 17h00 : Deuxième manche

17h45 : Classement remise des prix

Pot de l'amitié et dodo dans la foulée

Intempéries:

En cas de fortes intempéries, la compétition pourra être annulée (avec remboursement de la participation ou décalage à une date ultérieure)

Application du règlement:

Tous les participants doivent respecter le règlement sous peine de disqualification.